

PROCES-VERBAL DE DEROULEMENT ET DE FIN DE GARDE A VUE

1 - Date et heure de notification de la fin de la mesure de garde à vue à la personne

2 - Lieu de rédaction

3 - Poursuite d'enquête et cadre juridique avec visa des articles

4 - Visa des articles relatifs à la garde à vue

5 - Rappel de la petite identité de la personne

6 - Information de la personne gardée à vue

- ✓ La personne placée en garde à vue est informée de la date et de l'heure de la levée de la mesure dont elle fait l'objet conformément aux instructions du magistrat.
- ✓ Un rappel du motif de la mesure est clairement énoncé avec précision de la date et de l'heure de sa prise d'effet.
- ✓ La personne sera soit remise en liberté, soit déférée devant le magistrat.

7 - Rappel de la notification des droits

- ✓ Droits de la personne placée en garde à vue mentionnés aux articles 63-1 à 63-4 du C.P.P.
- ✓ Droit au silence et droit à l'assistance de l'avocat conformément aux arrêts rendus le 15 avril 2011 par la Cour de cassation réunie en assemblée plénière.

8 - Rappel des diligences effectuées afin de faire droit à ses demandes

9 - Rappel de la durée des interrogatoires, confrontations, perquisitions et tout acte auquel la personne a participé

Il est fait mention de l'assistance ou non de l'avocat lors des interrogatoires et confrontations.

Il est également précisé si la personne a fait des déclarations, a répondu aux questions qui lui ont été posées ou s'est tue.

NOTA : Lorsque le magistrat a, par décision écrite et motivée, autorisé le report de l'assistance de l'avocat, l'heure à partir de laquelle l'avocat est intervenu est précisée.

10 - Rappel des temps de repos et des prises de repas

11 - Restitution de la fouille

Cette mention ne revêt aucun caractère obligatoire. La restitution de la fouille et des effets personnels d'une personne gardée à vue peut également faire l'objet d'un procès-verbal distinct ou simplement être mentionnée sur le registre de garde à vue.

12 - Formule de clôture

**MINISTERE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION**

**DIRECTION GENERALE
DE LA
POLICE NATIONALE**

N°.../.../...

AFFAIRE

C/ NOM, Prénom
Qualification de l'infraction

OBJET

Notification de déroulement
et de fin de garde à vue à :
Monsieur NOM, Prénom, âge,
adresse

**Personne majeure
Régime de droit commun**

PROCES-VERBAL

- 1 L'AN (année) le (jour - mois)
à (heure - minutes)
NOUS : NOM, Prénom
Grade du rédacteur
En fonction à (service ou unité)
De (ville)
- Officier de Police Judiciaire en résidence à : (ville)
- 2 ---Étant au service.-----
3 ---Poursuivant l'enquête de flagrance.-----
---Vu les articles 53 et suivants du code de procédure pénale.-----
4 ---Vu les articles 63 à 63-4 et 64 du code de procédure pénale.-----
5 ---Faisons comparaître devant nous Monsieur NOM, Prénom, date
et lieu de naissance, nationalité, profession et adresse.-----
6 ---Lui notifions en langue française qu'il comprend que :-----
---Conformément aux instructions de Monsieur le procureur de la
République près le tribunal de grande instance de (Ville).-----
---La mesure de garde à vue dont il fait l'objet depuis le (date) à
(heure), heure de son arrestation, pour les nécessités de l'enquête et
au vu d'une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'il a
commis ou tenté de commettre (qualification de l'infraction),
prend fin ce jour à l'heure mentionnée en fin du présent.-----
---Il est (décision du magistrat).-----
7 ---Lui rappelons que pendant cette mesure qui s'est déroulée sans
incident :-----
---Il a été informé, dès le début de sa garde à vue, des droits
mentionnés aux articles 63-1 à 63-4 du C.P.P., ainsi que :-----
---De son droit, lors des interrogatoires et confrontations, après
avoir décliné son identité, de faire des déclarations, de répondre
aux questions qui lui sont posées ou de se taire.-----
---Être assisté par un avocat de son choix ou à défaut commis
d'office. Ce droit comprend la possibilité de s'entretenir avec un
avocat dès le début de la mesure de garde à vue ainsi qu'à l'issue
de la vingt-quatrième heure en cas de prolongation, et de
bénéficier de l'assistance d'un avocat lors des interrogatoires et des
confrontations.-----
---Il a désiré :-----
---Faire prévenir son épouse, Madame NOM, Prénom, adresse, de
la mesure dont il fait l'objet au 06.10.20.30.40.,-----
---Être examiné par un médecin,-----
---Être assisté par Maître NOM, Prénom, avocat au barreau de
(VILLE), s'entretenir avec lui et bénéficier de son assistance lors de
ses interrogatoires et confrontations.-----
8 ---Lui rappelons que :-----
---L'avis à famille a été effectué le (date) à (heure).-----
---Il a fait l'objet d'un examen médical le (date) à (heure).-----
---Il s'est entretenu avec son avocat le (date) de (heure) à (heure).

- 9 ---Lui rappelons qu'il a été entendu :-----
---Le (date), de (heure) à (heure), lors d'un interrogatoire réalisé
avec l'assistance de Maître NOM, Prénom et lors duquel il a
répondu aux questions qui lui ont été posées.-----
---Le (date), de (heure) à (heure), lors d'une confrontation réalisée
avec l'assistance de Maître NOM, Prénom et au cours de laquelle il
a répondu aux questions qui lui ont été posées.-----
- 10 ---Lui rappelons que le reste du temps, il a été laissé au repos et
qu'il s'est alimenté le (date), de (heure) à (heure), le (date), de
(heure) à (heure) et le (date), de (heure) à (heure).-----
- 11 ---Lui restituons l'intégralité de sa fouille.-----
- 12 ---Après lecture faite par lui-même, Monsieur NOM, Prénom signe
avec nous le présent à heures-----
L'intéressé
Grade du rédacteur